

Cherbourg et **Napoléon, mort il y a 200 ans.** Un thème aux mille explorations possibles aux Archives municipales grâce à la grande richesse des fonds de Cherbourg.

Décembre 1805 - Bataille d'Austerlitz : l'empereur et son armée, grâce à une stratégie audacieuse, mettent en déroute des forces supérieures aux leurs, les armées russes et autrichiennes. Mais les Français connaîtront dans les années qui suivent, d'autres guerres, une 1<sup>ère</sup> abdication de Napoléon en avril 1814, sa reconquête du pouvoir lors des Cent Jours puis sa seconde abdication en 1815.

Décembre 2021, 216 ans plus tard : les Archives municipales vous invitent à découvrir comment le retour à la paix s'est passé pour les habitants de Cherbourg après l'exil de Napoléon à Sainte-Hélène en 1815.

### **Occupation prussienne en Normandie de 1815 à 1818, Cherbourg bloquée mais épargnée.**

Après la défaite de Napoléon I<sup>er</sup> à Waterloo, le 18 juin, la « Belle Alliance », une coalition réunissant notamment l'Angleterre, la Prusse et l'Allemagne, impose le retour de Louis XVIII sur le trône de France.

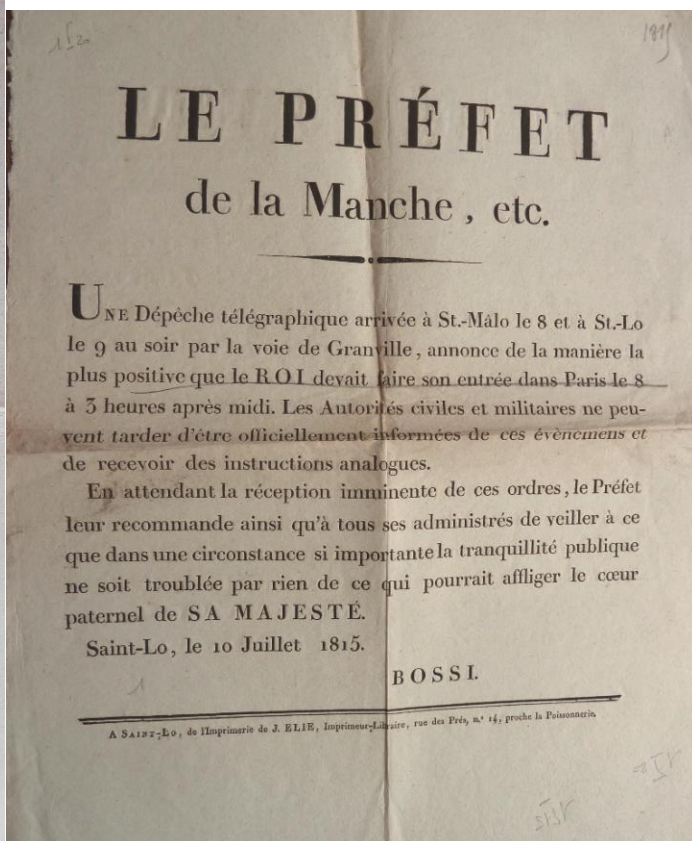


Année 1815. N° 3. «Officiers de l'Armée Prussienne» : [estampe], de Godefroy, Adrien (1777-1865). Graveur, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, RESERVE QB-370 (74)-FT 4

Pour lui permettre d'asseoir son autorité, les troupes de la coalition décident de stationner en France. Le roi promet que cette occupation sera pacifique. Mais l'annonce de l'arrivée imminente de cette troupe d'occupation



Calme d'autant plus difficile à maintenir dans cette succession rapide de gouvernement et de loyauté entre mars et juillet 1815.



1-Archives municipales,1I20, Affiche racontant le retour de l'Empereur, le 24 mars 1815. 2 – AM, 1H20, Affiche de la préfecture de la Manche, retour du roi Louis XVIII à Paris, le 8 juillet 1815.

### 1815 – L'état de siège

Pendant les Cent Jours, Cherbourg, place d'arme d'importance, est confiée au général Proteau, fidèle de Napoléon. La ville passe en état de siège. Malgré le changement de souverain suite à la 2ème abdication de Napoléon et l'appel du maire à se désarmer pour exprimer « l'attachement pour un roy qui leur apporte la paix », [Lettre du 12 juillet 1815 du maire de Cherbourg à Monsieur le Général Proteau chef supérieur militaire de la place de Cherbourg en état de siège, cote 360, AM Cherbourg-en-Cotentin.] le général maintient le déploiement des barricades, l'armement des forts et la surveillance contre les troubles de toute sorte.

L'idée est autant d'assurer la sérénité de la population au milieu des tumultes politiques rapides que de protéger le territoire de la Patrie des armées soi-disant « Alliées » mais occupantes.

Ouvriers communiés pour travailler  
aux barricades, le 21 août 1815,  
et jours suivants,

rue du roub, n°. 69. le marchand, georges .  
68 Courtois, jacques  
65 lebrequin, bon  
65 levalant, jean  
64. Sorel, jean  
61. Loir, louis  
60 le chevalier, pierre  
60 haute louis,  
58 Bigot, jean — charpentier  
57 lefillatre, jacques — id  
51 Leroux alexandre  
51 Gison, barthelemy  
36 guerin, francois  
33 Boisselier, francois  
31 corbet, nicolas  
24 traverset, josph.  
22 reuglet, pierre — charpentier  
20 laurent, maria —  
17 Haveruel, marie  
14. Gisel, pierre  
14 Leyer, francois  
11 poirier, jean nicolas  
11 Quel, jean francois  
rue de tanneries — 8. Lanson, antoine  
" Vastel, jean  
10 touraume, charles

## Arrivée des Prussiens et désarmement des habitants de la Manche

Grâce à ces nombreux préparatifs, le général Proteau obtient la signature d'une convention avec les officiers prussiens, interdisant l'occupation de Cherbourg. Pour éviter les confrontations, il accepte le désarmement des habitants.

« Suivant les ordres de Son Altesse Sérénissime le Prince de Blucher de Wahlstadt, toutes les gardes nationales et tous les habitants des départements et arrondissements occupés par les troupes prussiennes doivent être désarmés ;

En conséquence, j'ordonne que toutes les gardes nationales et tous les habitants de l'arrondissement de Cherbourg, déposeront leurs armes à feu à Valognes

Ceux de

Valognes à Valognes

Coutances à Coutances

Carentan à Carentan

Avranches à Avranches

St Lô à St Lô

Où les commandants des dites places ont ordre de les recevoir.

Chaque propriétaire attachera son nom à l'arme à feu qu'il déposera.

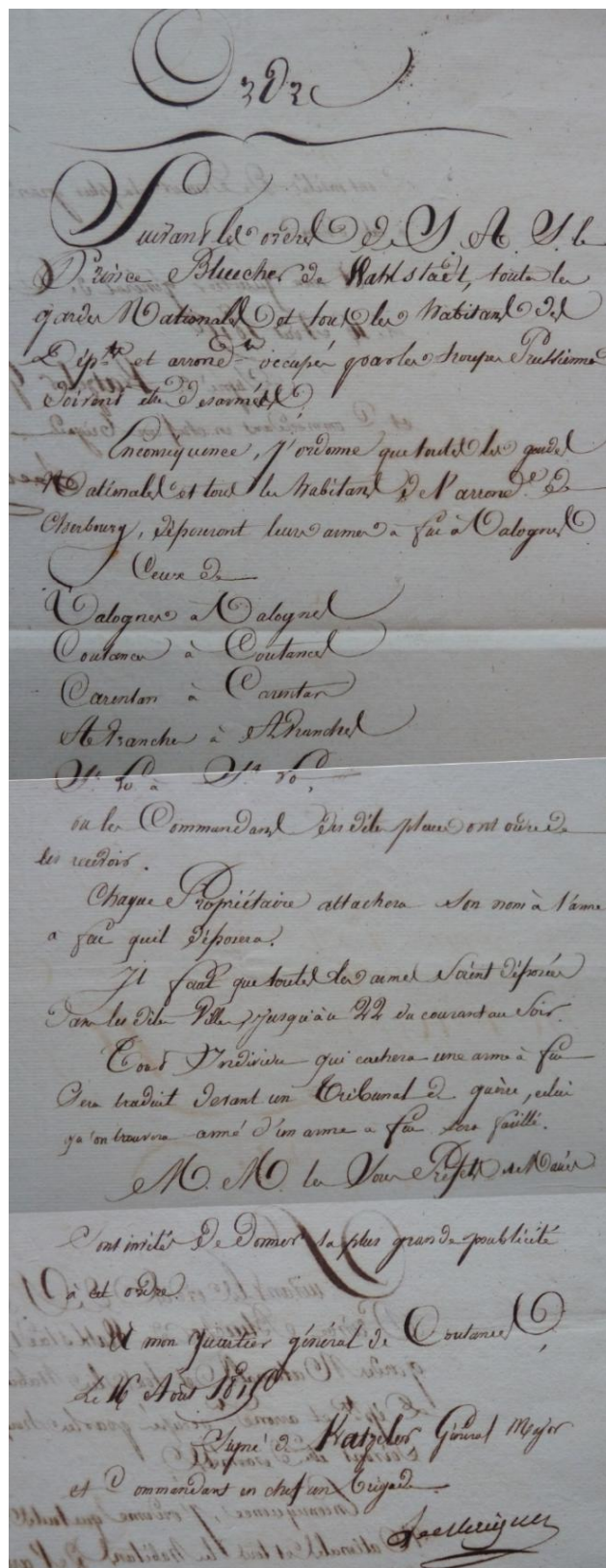
Il faut que toutes les armes soient déposées dans les dites villes jusqu'à ce 22 du courant au soir.

Tout individu qui cachera une arme à feu sera traduit devant un tribunal de guerre, celui qu'on trouvera armé sera fusillé.

Messieurs les sous-préfets et les maires sont invités à donner la plus grande publicité à cet ordre.

A mon quartier général de Coutances, le 16 août 1815.

Signé de Katzeler, général major et commandant en chef de brigade »

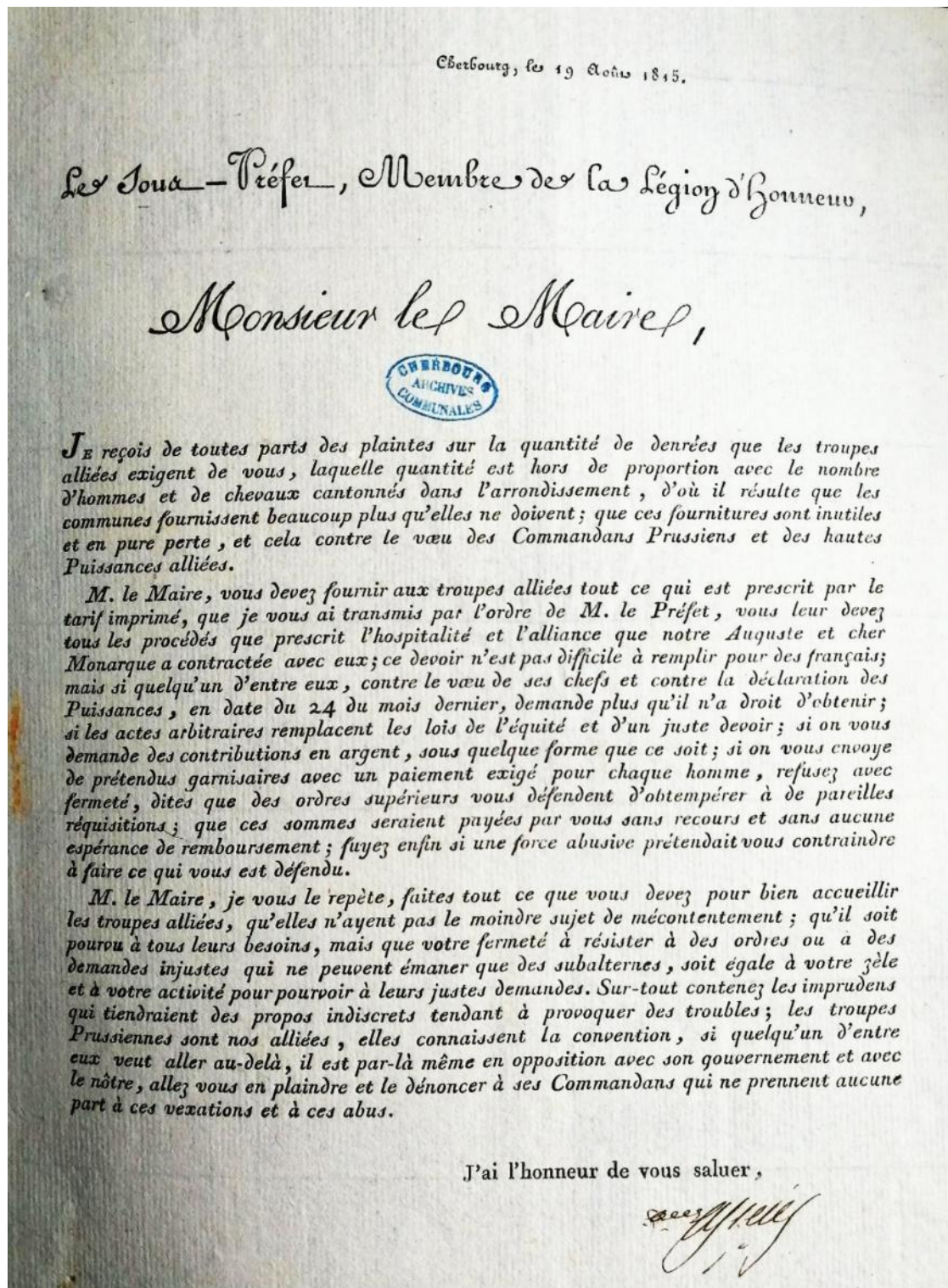


AM, 2H36, Ordre des officiers prussiens occupant la Manche après les Cent Jours, 16 août 1815

## Le maintien du calme à tout prix

La municipalité organise les réquisitions et surveille les rumeurs de pillage ou d'abus des Prussiens :

AM, 4H1, Cent jours, rappel des mesures de conciliations à adopter face aux armées étrangères « alliées » par le sous-préfet de Cherbourg, le 19 août 1815.



L'autorité militaire veille à étouffer dans l'œuf toutes manifestations dissensieuses pour éviter l'intervention des troupes étrangères.

« [On m'informe que] des particuliers de Cherbourg se permettent chaque jour des cris de Vive l'Empereur et qu'ils vont chanter dans les rues des chansons opposées au gouvernement actuel. [Je dois faire parvenir à la connaissance de vos concitoyens que...] s'il en existait encore qui regrettâmes le gouvernement que nous venons de quitter, il n'est pas douteux que le maintien de la tranquillité publique, et leur réflexion par le gouvernement paternel du roi et les consolations qu'il promet à la France après autant de désastres ne les ramènent à des sentiments d'attachement à sa Majesté et de dévouement à la patrie.

Veillez donc bien faire connaitre par un banc public que tout cri autre que celui de Vive le roi est séditieux et qu'on ne doit entendre aucun propos ni chanson tendant à troubler l'ordre public. »

*AM, 4H2, Lettre du général Proteau, maréchal de camp, Commandant supérieur de la place d'arme de Cherbourg au maire de Cherbourg, le 19 juillet 1815.*

Finalement, l'armée prussienne rebrousse chemin dans la nuit du 23 au 24 septembre, après quarante jours de face-à-face, rappelée pour se rassembler en Haute Normandie jusqu'en 1818. « **Il n'y eut pas un coup de canon tiré et pas un homme tué : jamais blocus ne fut plus paisible** » s'exclame Voisin-la-Hougue dans « **Histoire de la ville de Cherbourg** » paru en 1835.

DÉPARTEMENT  
DE LA MANCHE.

VILLE  
DE CHERBOURG.

N.º

Cherbourg, le 23 août 1815.

Le Maire de la Ville de Cherbourg,

à Monsieur le Lieutenant extraordinaire  
de police,

Monsieur,

Vendredi prochain, 25 du courant, à l'occasion  
de la fête de Sa Majesté, il sera chanté un  
Te Deum solennel, dans l'Eglise paroissiale; j'ai  
l'honneur de vous inviter à y assister, au nom de  
Monsieur le Général Proteau, commandant supérieur.

On se réunira à onze heures & demie du matin,  
chez Monsieur le Préfet maritime.

Après le Te Deum, il y aura grande parade militaire,  
& à la chute du jour, il sera tiré un bouquet d'artifice  
sur la place d'Armes.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur,  
avec une haute considération,

J. P. Delaville

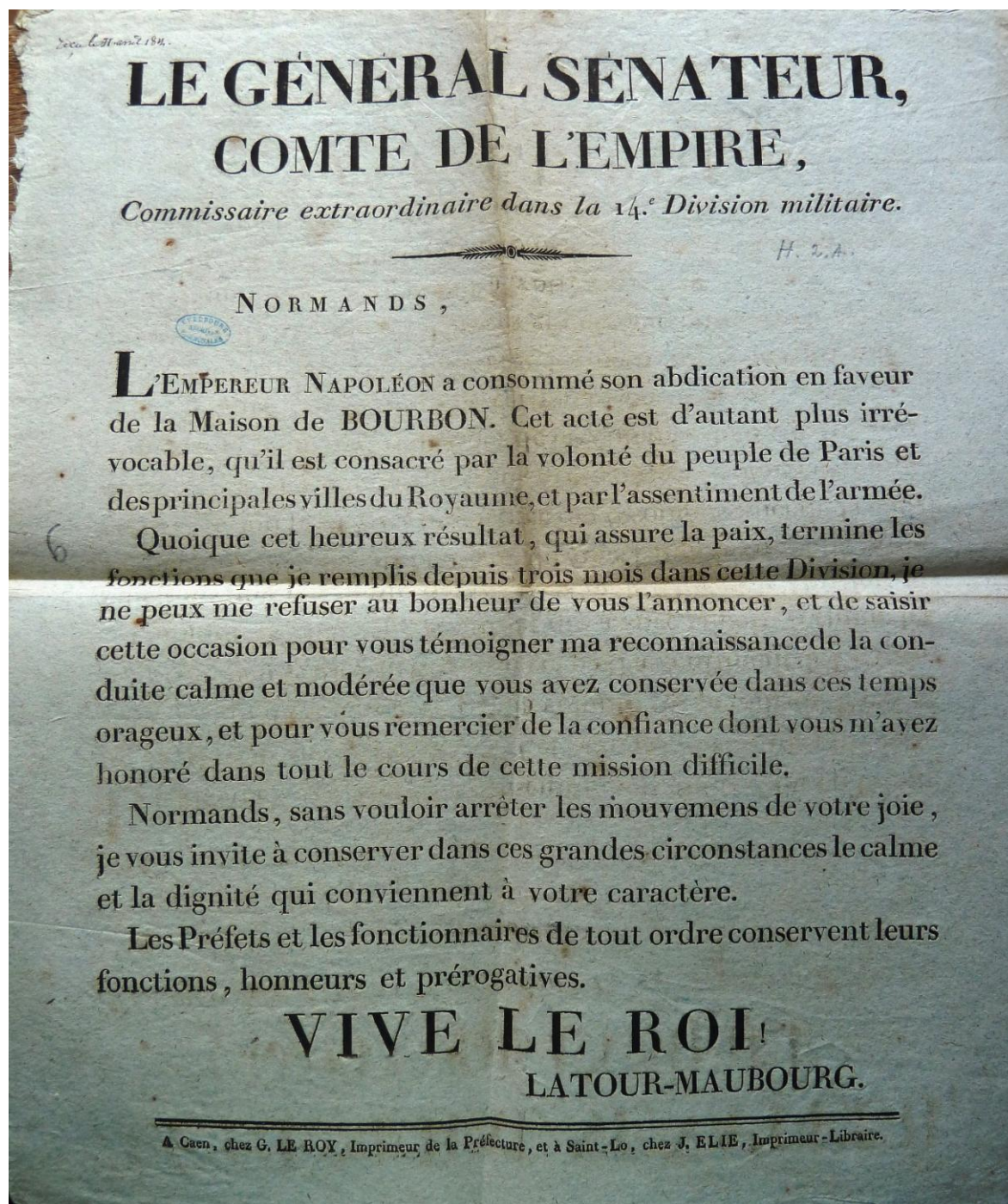
Cherbourg s'adapta en douceur, la mairie continua même pendant cette période à programmer des fêtes publiques.

AM, IH20, Lettre du maire de Cherbourg détaillant le programme des fêtes dédiées à Marie-Antoinette, organisé pendant le blocus prussien, août 1815.



Ainsi, comme si le retour de Napoléon n'avait jamais eu lieu, l'atmosphère en septembre 1815 fut aussi tranquille qu'en avril 1814.

AM, 2H36, Affiche publiée le 11 avril 1814 en Normandie lors du retour de Louis XVIII, après la guerre de la 6ème Coalition et l'abdication de Napoléon le 6 avril 1814.



Pour sûr, il existe le calme normand !